

**PROJET DE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 22 NOVEMBRE 2010**

PRESENTS :

M. Laurent Devin, Bourgmestre-Président,

Mme et Ms. Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Echevins,

Mmes et Ms. André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, Conseillers,

M. Yvon STAQUET, Président du C.P.A.S.,

M. Domenico IERACI, Secrétaire communal.

EXCUSES :

Ms. Philippe de STEXHE, Alain DETAEYE, Dominique SCHENA, Patrice LAÏ

ABSENTE :

Mme Caroline BOLLUE

Convoquée en date du 10 novembre 2010, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 22 novembre 2010
à 19h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

FISCALITE

1. Impositions communales – Règlement-taxe sur l'enlèvement des immondices – Exercice 2011 – Renouvellement

- DECISION

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la taxe sur l'enlèvement des immondices, pour l'exercice 2011.

Unanimité

2. Impositions communales – Règlement-taxe sur les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques – Renouvellement – Exercice 2011

- DECISION

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la taxe communale additionnelle à l'impôt sur les personnes physiques pour l'exercice 2011.

Unanimité

3. Impositions communales – Règlement-taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier – Renouvellement – Exercice 2011

- DECISION

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le renouvellement de la taxe communale sur les centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2011.

Unanimité

TUTELLE DU C.P.A.S.

4. Tutelle du C.P.A.S. – Budget de l'exercice 2010 – Services ordinaire et extraordinaire – Modification budgétaire n°1

- APPROBATION

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la modification budgétaire n°1 (services ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2010, arrêtée par le Conseil de l'Action sociale en séance du 20/10/10, reçue à la Ville le 26/10/10, aux montants suivants :

Service ordinaire :

Recettes :

- D'après le budget initial : 15.808.922,25 €
- Augmentation des crédits : 1.340.274,31 €
- Diminution des crédits : 60.011,32 €
- **Nouveau résultat :** 17.089.185,24 €

Dépenses :

- D'après le budget initial : 15.808.922,25 €
- Augmentation des crédits : 1.446.579,82 €
- Diminution des crédits : 166.316,83 €
- **Nouveau résultat :** 17.089.185,24 €

Service extraordinaire :

Recettes :

- D'après le budget initial : 2.435.483,70 €
- Augmentation des crédits : 581.479,62 €
- Diminution des crédits : 168.148,18 €
- **Nouveau résultat :** 2.848.815,14 €

Dépenses :

- D'après le budget initial : 1.487.804,25 €
- Augmentation des crédits : 306.775,84 €
- Diminution des crédits : 35.000,00 €
- **Nouveau résultat :** 1.759.580,09 €

Soit un résultat positif de l'exercice de : **1.089.235,05 €**

M. Navez souligne qu'il avait soulevé plusieurs remarques lors du vote sur le budget du CPAS. Il relève que la modification budgétaire proposée vise à rectifier le budget initial en y apportant des modifications qui correspondent aux remarques qu'il avait soulevées. Aussi, il indique que cette modification budgétaire n'aurait pas été nécessaire si l'on avait tenu compte des remarques qu'il avait émises lors du vote sur le budget. Il mentionne enfin qu'il reste encore des obscurités dans ce budget modifié.

Pour : 16

(Laurent Devin, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER)

Contre : 10

(André NAVEZ Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE)

REGIE FONCIERE

5. Régie foncière – Budget – Exercice 2011.

- NOTIFICATION

Il est présenté au Conseil communal le budget de la Régie Foncière communale – Exercice 2011.

Celui-ci représente un solde de :

- Recettes : 2.450.000,00 €
 - Dépenses : 2.436.486,53 €
- Soit un boni de 13.513,47 €.

Notification

6. Régie foncière – Procès-verbal de vérification de caisse de la Régie foncière pour le 3^{ème} trimestre 2010.

- NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès-verbal de vérification de caisse pour le 3^{ème} trimestre 2010, tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier de la Régie foncière :

Avoir à justifier : 1.043.399,65 €

Avoir justifié : 1.043.399,65 €

Notification

DOMAINE PUBLIC

7. Cession au domaine public de la rue des Houilleurs à Péronnes.

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier l'acquisition de la rue des Houilleurs à Péronnes-lez-Binche, parcelles cadastrées section B n° 428 B 6 pour 50 m² et 428 N5 pour 75m².

Unanimité

8. Incorporation dans le domaine public d'une partie de la rue du Pont de la Croyère à Bray.

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi et prévoir les frais d'acte s'élevant à 150 euros à l'article 104/122-48 du budget ordinaire de l'exercice 2010.

Unanimité

9. Fixation de la limite du domaine public à front du chemin n° 5 – rue du Berceau n° 2 à Waudrez – section B n° 220 L et autres.

Le Conseil communal est invité à entériner la limite de fait du domaine public à front du chemin n° 5 – rue du Berceau n° 2 à Waudrez – section B n° 220 L et autres ainsi qu'à marquer son accord sur les limites définies sur le plan dressé par Mr Gui DELHAYE, Géomètre, en date du 02/10/2010.

Unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

10. Aménagement de la Place du Pont Martine – Approbation d'avenant 3

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver l'avenant 3 du marché « Aménagement de la Place du Pont Martine » pour le montant total en plus de 87.782,77 € hors TVA ou 106.217,16 €, 21 % TVA comprise
- Approuver la prolongation du délai de 20 jours ouvrables
- Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle
- Adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20 % du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 14.200,00 € sera donc augmenté de 5.350,00 € et ainsi porté à 19.550,00 €
- Les crédits permettant cet avenant sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2008, articles 421/73501-60 et 421/73508-60 (n° de projet 20090033). Ces crédits seront augmentés lors de la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2010.

Unanimité

11. Egouttage rue de Walhain

- **DECISION**

- **Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux
- Approuver le marché public « Egouttage rue de Walhain », estimé à 5.478,70 € hors TVA ou 6.629,23 €, 21 % TVA comprise
- Choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 877/73204-60 (n° de projet 20108771) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire

Unanimité

12. Entretien des fossés de l'entité – Exercice 2010

- **DECISION**

- **Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de travaux
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 324 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Entretien des fossés de l'entité - Exercice 2010", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 41.255,00 € hors TVA ou 49.918,55 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 877/73501-60 (n° de projet 20108772) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Unanimité

13. Entretien du cours d'eau de troisième catégorie « le Bonne Espérance » à Waudrez

- **DECISION**

- **Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de travaux
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 325 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Entretien du cours d'eau de troisième catégorie "le Bonne Espérance" à Waudrez", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 20.597,50 € hors TVA ou 24.922,98 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 482/73502-60 (n° de projet 20104821) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

14. IEH – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2010

- DECISION

Le Conseil communal est invité à donner aux représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale I.E.H. les consignes de votes relatives aux points qui seront mis en délibération lors de cette assemblée générale, à savoir :

1. Approbation des modifications statutaires ;
2. Opérations sur fonds propres ;
3. Adoption du Plan stratégique 2011-2013 ;
4. Recommandations du Comités de rémunération ;
5. Nominations statutaires.

Unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

15. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- AVIS

Le S.P.W. souhaite faire passer un projet d'arrêté ministériel visant à limiter la vitesse des véhicules à 70km/h à partir du carrefour que forme la rue de Mons avec la rue de France jusqu'au carrefour que forme la rue de Mons avec la rue Saint-Simon.

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Avis favorable à l'unanimité

16. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ABROGATION

A la demande du SPW, le Conseil communal est invité à abroger la décision du Conseil communal du 24/03/1997 instaurant un emplacement de stationnement pour handicapés devant le 681, route de Mons à Bray.

Unanimité

17. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25/10/2010

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 25/10/2010.

M. Piret indique que, lors de la discussion sur le projet de modification budgétaire n°2, il avait indiqué qu'une deuxième modification budgétaire constituait essentiellement un instrument technique qui ne modifie pas la philosophie du budget initial. Dès lors, il avait expliqué vouloir s'abstenir lors du vote sur cette modification budgétaire n°2 parce qu'il s'était abstenu lors du vote sur le budget initial dont la philosophie n'est nullement modifiée. Il souhaite que la raison de son abstention lors du vote sur la modification budgétaire n°2 soit explicitée dans le procès-verbal.

Approbation moyennant remarques

18. Maintenance de diverses infrastructures sportives : terrains de football de Binche, Leval, Péronnes et de rugby d'Epinois – réception d'aucune offre – choix de la procédure négociée

- **Décision sur la mise en urgence de ce point à l'ordre du jour**
- **Approbation des conditions, du cahier spécial des charges adapté, du mode de passation et du mode de financement**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges adapté, réf. 273/1007, du marché ayant pour objet "Maintenance de diverses infrastructures sportives: terrains de football de Binche, Leval, Péronnes et de rugby d'Epinois", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 413.120,07 € hors TVA ou 499.875,28 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Terrain de football de Binche, estimé à 103.291,62 € hors TVA ou 124.982,86 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Terrain de football de Leval, estimé à 103.240,42 € hors TVA ou 124.920,91 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: Terrain de football de Péronnes, estimé à 103.305,78 € hors TVA ou 124.999,99 €, 21% TVA comprise;
- Lot 4: Terrain de rugby d'Epinois, estimé à 103.282,25 € hors TVA ou 124.971,52 €, 21% TVA comprise;

Sur la mise du point à l'ordre du jour du Conseil

Accord par 25 pour

(Laurent Devin, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, , Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOIRAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE)

et un contre

(André NAVEZ)

Sur l'approbation des conditions, du cahier spécial des charges, du mode de passation, du mode de financement

Accord à l'unanimité

19. Amélioration de rues à Bray – approbation du projet et du marché de fourniture – Projet n°73.060

- **Décision sur la mise en urgence de ce point à l'ordre du jour**

- Approbation des conditions, du cahier spécial des charges, du mode de passation et du mode de financement

Le Conseil communal est tout d'abord invité à se prononcer sur la mise en urgence de ce point à l'ordre du jour à la majorité des 2/3 des membres présents.

Le Conseil communal est ensuite invité à

- approuver le projet n°73.060 (amélioration de l'éclairage public de diverses rues à Bray) pour le montant estimatif de EUR 49.777,64 comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations de GRD et la TVA ;

- financer la dépense résultant de la présente décision via le crédit inscrit à l'article budgétaire 426/73201-60 du budget extraordinaire ;

- lancer un marché de fourniture de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé à EUR 28.188 par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 17 de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics ;

- approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents du marché ;

- Charger le collège de l'exécution de la présente décision ;

Sur la mise du point à l'ordre du jour du Conseil

Accord par 25 pour

(Laurent Devin, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, , Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE)

et un contre

(André NAVEZ)

Sur l'approbation des conditions, du cahier spécial des charges, du mode de passation, du mode de financement

Accord à l'unanimité

M. Devin souhaite que soient apportés les éléments de réponses aux remarques soulevées par des conseillers en séance du 25 octobre 2010.

M. Labar, concernant l'interpellation de Mme Philippe relative à la problématique de la fermeture de la cafétéria de la piscine, indique tout d'abord que cette piscine a fermé en raison de la fin du contrat liant la Ville au gérant de cette cafétéria qui ne respectait pas ses obligations. Il mentionne que la Ville sera en possession des clefs du local le 25 novembre 2010. Aussi, il indique que des solutions légales seront trouvées afin de rouvrir l'espace de la cafétéria au public.

M. Devin, concernant l'interpellation de M. Groetembril relative au placement de panneaux d'interdiction de stationner à Leval dans la perspective du passage d'un jogging dit « Cross

Masaber » à l'occasion duquel aucun sportif n'aurait fréquenté les rues munies des panneaux d'interdiction, indique que ceci résulte d'une erreur de l'administration de la Ville, suite à une demande approximative de l'organisateur. Celui-ci avait introduit en 2009 une demande aux services de police afin d'organiser un jogging « 1^{er} grand Prix Sollas ». L'organisation de celui-ci n'avait finalement pas abouti. En 2010, il a renoncé à une nouvelle demande d'organisation d'un jogging, dénommé « 14^e Jogging Masaber ». Aucun parcours n'étant joint à la demande en 2010, les services ont pris une ordonnance pour le parcours habituel du jogging Masaber. Le 14^e jogging Masaber s'est finalement déroulé le long du parcours demandé pour l'organisation en 2009 du 1^{er} Grand Prix Sollas. Dès lors, aucun joggeur n'a emprunté le parcours pour lequel l'ordonnance de police avait été prise. Les services veillent désormais à ce qu'à chaque demande d'organisation d'un tel événement, un courrier explicatif de l'itinéraire soit joint.

M. Devin, concernant l'interpellation de M. Joie sur les rumeurs de la suppression de la ligne ferroviaire La Louvière – Binche apporte les éléments suivants suite à des contacts avec la SNCB. Celle-ci a remis, fin 2004, les projets d'abandon de la desserte de petites gares et de fermeture de guichets. Il n'est donc plus question actuellement pour la SNCB de remettre des dossiers de ce type sur la table. La SNCB n'entend donc pas abandonner la desserte de Leval ni de Binche et n'entend pas non plus fermer le guichet au sein de cette dernière. Les rumeurs pouvant circuler à ce sujet sont donc infondées. Aussi, concernant le guichet de la gare de Binche, la SNCB a entrepris depuis quelques temps des efforts de rationalisation des heures d'ouverture des guichets, en fonction des ventes qui y sont effectuées aux différentes tranches horaires. Dans ce sens, certains guichets qui étaient par exemple ouverts en semaine à partir de 5h00 le sont dorénavant à partir de 7h00 s'il avait été constaté dans ces gares que pas (peu) de client consultait le guichet entre 5 h et 7h. Le guichet de la gare de Binche est ouvert durant la semaine entre 5h45 et 20h00 et le week-end entre 7h00 et 14h15. La SNCB indique que des rumeurs de fermeture de guichets ont en effet circulé en raison de l'achat par la SNCB d'automates pour la vente des billets. Ces automates ainsi que la possibilité d'acheter des titres de transport dans les trains s'additionnent en fait à la vente aux guichets.

M. Devigne indique que sa femme a récemment été interpellée par des stewards ou policiers afin que soit vérifiée la détention par celle-ci de sachets permettant de ramasser les déjections de son chien. Il relève que, si sa femme disposait bien dudit sachet, des poubelles permettant de se débarrasser de ce sachet manquent en Ville. Aussi, il demande, à la suite de son intervention lors du précédent Conseil communal, si la Ville compte brancher le luminaire « Carnaval – Patrimoine de l'UNESCO » sur la façade de l'Hôtel de Ville.

M. Piret constate que l'explication qui a été donnée lors d'un précédent Conseil communal relative au surcoût de l'exposition Rémy Vandenaabeele semble ne pas correspondre à la réalité. En effet, il a été informé que le Musée du Masque avait, avec sa camionnette, assuré le transport des œuvres tandis que l'on avait expliqué lors de ce précédent Conseil communal que le surcoût résultait des coûts élevés de transport et d'assurances.

M. Jaumot indique que la liste des dépenses relatives à cette exposition sera présentée.

M. Piret remarque enfin que le champ situé en contrebas de la rue de Namur a été inondé lors des pluies des derniers jours de sorte qu'il constituait presque un lac. Il se demande si l'on va trouver des investisseurs pour ces terrains peu stables parce que gorgés d'eau.

M. Devin indique que les réponses aux questions soulevées seront apportées lors du prochain Conseil communal. Il constate qu'il n'y a plus de question ou de remarque et clôt la séance publique.

*

La séance publique est levée

Conseil communal 2010/07 (h.c.) - Séance du 22 novembre 2010



HUIS CLOS

DISCIPLINAIRE

1. Enseignement de promotion sociale – statut du personnel : régime disciplinaire

- DECISION DEFINITIVE

Unanimité

JURIDIQUE

2. Fiscalité – Taxe sur les pylônes GSM – Exercice 2007 – Recours par devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de Mons – Jugement du 09.09.2010 annulant la taxation – Décision quant à l'appel du jugement – Acquiescement

- DECISION

Unanimité

3. Fiscalité – Taxe sur les écrits publicitaires – Exercice 2007 – Recours contre la taxation par devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de Mons – Jugement du 06.10.2010 annulant la taxation – Décision quant à l'appel du jugement – Acquiescement

- DECISION

Unanimité

4. Fiscalité – Taxe sur les écrits publicitaires – Exercice 2007 – Recours contre la taxation par devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de Mons – Jugement du 08.09.2010 annulant la taxation – Décision quant à l'appel du jugement – Acquiescement

- DECISION

Unanimité

5. Fiscalité – Taxe sur les écrits publicitaires – Exercice 2007 à 2009 – Recours contre la taxation par devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de Mons – Décision sur l'opportunité de poursuivre les procédures judiciaires – Proposition de s'incliner face aux recours

- DECISION

Unanimité

CONSEIL CONSULTATIF

- 6. Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée – Modification de la composition du C.C.C.P.H.**

Notification

PERSONNEL

- 7. Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction**

- RATIFICATION

Unanimité

PERSONNEL INCENDIE

- 8. Personnel Incendie – Démission – Honorariat**

- DECISION

Unanimité

- 9. Personnel Incendie – Emploi vacant de caporal volontaire – Appel aux candidats par promotion**

- DECISION

Unanimité

ENSEIGNEMENT MATERNEL

- 10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Désignation et affectation des institutrices maternelles à titre temporaire**

- DECISION

Unanimité

- 11. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre de temporaire prioritaire**

- DECISION

Unanimité

- 12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009-2010**

- DECISION

Unanimité

13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Nomination à titre définitif
- DECISION

Unanimité

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

14. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Désignation et affectation des institutrices primaires à titre temporaire
- DECISION

Unanimité

15. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010
- DECISION

Unanimité

16. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Désignation d'une maîtresse de morale à titre temporaire
- DECISION

Unanimité

17. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Désignation d'une maîtresse de religion islamique à titre temporaire
- DECISION

Unanimité

18. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Démission de fonctions d'une institutrice primaire
- DECISION

Unanimité

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

19. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2010-2011 – Organisation des cours et charges du personnel à partir du 1^{er} septembre 2010
- DECISION

Unanimité

20. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire
- RATIFICATION

Unanimité

21. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2009-2010 – Personnel – Modification d’attributions

- DECISION

Unanimité

22. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2010-2011 – Désignation d’un professeur de diction/déclamation à titre temporaire

- DECISION

Unanimité

23. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l’enseignement

- DECISION

Unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

24. Enseignement de promotion sociale – Année scolaire 2010-2011 – Démission de professeur de néerlandais à titre définitif

- DECISION

Unanimité

*

La séance est levée

*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

Le Secrétaire communal,

Domenico IERACI

Le Bourgmestre,

Laurent DEVIN